



## Partie 1 : Composition

Selon la nouvelle structure proposée, les membres l'ACFM sont des « regroupements collaboratifs régionaux » qui sont « représentatifs de la communauté qu'ils desservent » et qui « ont comme objectif premier, le développement et la vitalité des arts, de la culture et du patrimoine en ruralité manitobaine, en français. »

On entend par « représentatifs de la communauté qu'ils desservent » que le groupe inclut des personnes clés pour faire en sorte que les activités culturelles correspondent aux besoins de la communauté et a pour objectif de favoriser l'épanouissement et le développement de la francophonie rurale du Manitoba.

À titre d'exemple, un regroupement collaboratif régional pourrait inclure :

- Les membres d'un ou de comités culturels de la région, ou des personnes de la région engagées auprès des arts, de la culture et du patrimoine (rôle de leadership attendu)
- Des représentant-e-s de l'école, du comité de parents et/ou du comité scolaire d'expression française (DSFM) ou des écoles d'immersion française de la région
- Des représentant-e-s d'élèves des écoles de la DSFM et/ou des écoles d'immersion de la région
- Des représentant-e-s de la Corporation de développement communautaire (CDC), de la municipalité (AMBM), du Conseil de développement économique (CDEM) et/ou de la chambre de commerce.
- Des représentant-e-s du club d'ainé-e-s (FAFM ou autre).
- Des représentant-e-s du Centre de la petite enfance francophone (CPEF), et/ou d'une garderie locale.
- Des représentant-e-s des communautés marginalisées ou racialisées tel-le-s que des représentant-e-s de la communauté LGBTQ+, des premières nations ou métis, des nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes ou des personnes vivant en situation de handicap.
- Toute autre personne ou tout-e représentant-e jugé.e pertinent.e selon les réalités régionales.

**Question 1 :** En groupe, réfléchissez et indiquez les personnes (nom de personne ou organisme représenté) qui devraient siéger au regroupement collaboratif régional de votre région :

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Question 2 :** Donnez un nom à votre regroupement collaboratif régional ainsi formé à la question 1.

---

## Partie 2 : Objectifs et programmation

Toujours selon la structure proposée, les membres de l'ACFM devront, en plus des tâches qu'ils décideront eux-mêmes d'effectuer, effectuer les 3 tâches suivantes :

- Agir en tant que table régionale afin de favoriser la collaboration pour tout ce qui a trait aux arts, à la culture et au patrimoine, en français.
- Assurer une programmation culturelle, artistique et patrimoniale dans leur région pour la communauté francophone.
- Assurer la gestion financière permettant une répartition adéquate et efficace des fonds provenant du programme d'octroi de l'ACFM en fonction de la programmation et des besoins régionaux.

**Question 3 :** En utilisant la composition de votre regroupement collaboratif régional tel que vous l'avez défini à la question 1, déterminez à quoi devrait servir ce regroupement. Dites-nous, quels en sont les 3 objectifs principaux pour les 3 prochaines années.

Objectif 1 :

---

---

---

---

---

---

---

---

Objectif 2 :

---

---

---

---

---

---

---

---

Objectif 3 :

---

---

---

---

---

---

---

---

**Question 4 :** En fonction de la composition décrite à la question 1 et des objectifs établis à la question 3, déterminez la programmation culturelle de votre regroupement régional collaboratif pour la prochaine année de programmation (2024-2025).

Quelles sont les activités principales, par communauté, qui devraient, selon vous, être organisées ou appuyées par le regroupement collaboratif régional grâce au financement qui lui sera accordé par l'ACFM.

Nom et courte description de l'activité	Village, communauté ou comité culturel impliqué

\* En cas de besoin, annexer une page supplémentaire pour les détails ou autres activités que vous voulez ajouter à celles-ci.

### Partie 3 : Rôles de l'ACFM et de ses membres

En vous basant sur les réponses aux questions précédentes, réfléchissez à vos attentes à l'égard de l'ACFM tant envers les opérations régulières (long terme) qu'envers un service d'encadrement pour l'établissement de votre regroupement collaboratif régional (à court terme) ; réfléchissez également à la responsabilité des membres et à leurs obligations envers l'ACFM.

**Question 5 :** Selon vous, quel est le rôle de l'ACFM envers ce regroupement collaboratif régional ?

À court terme :

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

À long terme :

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Question 6 :** Selon vous, quels sont les rôles du regroupement collaboratif et ses obligations envers l'ACFM?

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---